

État de 119 de la Chapelle publique de la paroisse de *Blugécé*

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....	a) <i>Notre Dame de Breven</i>	a)	a)	a)	a)
2° b) Appartenant à.....	b) <i>à la Galbrique en vertu d'un acte de sect. 1630 et d'une transaction du 19 novembre 1865, entre la Galbrique et la commune de Blugécé, transaction autorisée par un décret impérial du 15 octobre 1865</i>	b)	b)	b)	b)
3° c) Autorisées par décret en date du ..	c) <i>cas d'autorisation d'ouverture</i>	c)	c)	c)	c)
d) ou ouvertes au culte à la date du ..	d) —	d)	d)	d)	d)
e) ou en service de temps immémorial.	e) <i>de temps immémorial</i>	e)	e)	e)	e)
4° f) Messes célébrées chaque année ...	f) <i>le 15 août, St Marc, Rogation, le lendemain de la St Jean</i>	f)	f)	f)	f)
g) — ou chaque mois.....	g) <i>une semaine souvent on y dit la messe.</i>	g)	g)	g)	g)
h) — ou chaque semaine	h) —	h)	h)	h)	h)
i) Autres offices. En fait-on? Lesquels?	i) <i>répente (1) il y a plus l'occasion de s'en à la chapelle pour les fêtes le 15 août, et le 8 décembre.</i>	i)	i)	i)	i)
j) Y fait-on le catéchisme	j) <i>Non</i>	j)	j)	j)	j)
5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale	k) <i>1300^m</i>	k)	k)	k)	k)
l) État des chemins	l) <i>grand'route</i>	l)	l)	l)	l)
6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle ..	m) <i>370</i>	m)	m)	m)	m)
n) Y assistant à la messe le dimanche.	n) <i>Messe de messe paroissiale 12 très rapprochée du banc 2^e chemin facile 1^{er} Messe serait, vu l'expérience faite, une occasion de départ pour paroissiens quand les communications sont très difficiles et des paroissiens éloignés, de plus occasion de dévotion de l'église paroissiale.</i>	n)	n)	n)	n)

Observations particulières.

À la Chapelle de Beroua est cantiqué
un oratoire, dit pénit, toujours fermé
excepté quand on y dit une messe de
réquiem. Ce qui arrive rarement.

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

de la paroisse de *Rangéville*

QUESTIONNAIRE

1° Date d'érection.

2° Nom du propriétaire. . .

3° Messes célébrées chaque
année.

— ou chaque mois . .

— ou chaque semaine.

4° Indult pontifical

— sa date.

— Est-il au nom du pro-
priétaire actuel ? . .

— A-t-il reçu le visa de
l'Évêché ?